SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 décembre 2020 à 20 Heures

Convocation en date du 9 décembre 2020.
Nombre de présents : 22
Absents excusés : 1
Secrétaire de Séance : DANJOU Danielle
Lecture du procès-verbal du 26 novembre 2020. Adopté à l'unanimité.

1) ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUEE EN ZONE URBANISATION FUTURE :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent l'acquisition de la parcelle de terrain appartenant à la famille LEMONNIER Raymond située en zone 2AU du Plan local d'urbanisme (PLU) d'une superficie de 3 884 m2.

Cette parcelle est située à proximité du lotissement la Mare Morel Rue Guillaume le Conquérant au Teilleul.
Zone 2AU du PLU signifie urbanisation future – zone naturelle non équipée. Une modification du PLU est nécessaire pour rendre la parcelle constructible.
Acquisition au prix de : 3€25 le m2 pour réserve foncière communale.

- Autorisent Mme le Maire à signer tous les documents, notamment l'acte notarié dont les frais seront à la charge de la commune.

2) AMENAGEMENT DE SECURITE « RUE DU MAINE » EN AGGLOMERATION (Entrée agglomération route de Gorron jusqu'à l'intersection rue des écoles/rue du Maine/rue des camélias) – COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL – DEMANDES D'AIDES FINANCIERES :

Objectif des travaux :

Améliorer le cadre de vie des riverains et de sécuriser les déplacements doux dans la rue du Maine, Commune déléguée du Teilleul.

Caractéristiques du projet :

Le projet consiste :

- à remplacer le réseau d'eaux pluviales défectueux sous trottoir du côté gauche,
- à réaliser la réfection du trottoir en enrobé côté gauche en direction de Gorron,
- à réaliser un cheminement en sable ciment de largeur 3,00 m pour les piétons et les vélos sur l'emprise du trottoir côté droit en direction de Gorron,
- à aménager une écluse après l'entrée d'agglomération afin de réduire la vitesse dans cette section de la rue du Maine.

Estimation des travaux : 82 000 € ttc.

Plan de financement :

DEPENSES	Montant ht	Ressources	Montant	%
Etudes 11%	7 505.00 €	Amendes de police	13 800.00 €	18%
Travaux	68 225.00 €	Etat – DETR ou DSIL	15 146.00 €	20%
		Fonds propres	46 784.00 €	62%
TOTAUX	75 730.00 €	TOTAUX	75 730.00 €	100%

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Approuvent ces aménagements de sécurité routière et attestent que les travaux seront réalisés au cours de l'année 2021.
- ✓ Approuvent le plan financement ci-dessus.
- ✓ Autorisent Madame le Maire à solliciter des aides financières pour atténuer le reste à charge de la collectivité :

- Au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ou de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et au titre de la dotation du produit des amendes de police.

- ✓ Donnent pouvoir à Mme le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de cette opération.

Observation : Les riverains seront consultés pour présentation du projet avant la consultation des entreprises prévue en septembre 2021.

3) CREATION D'UN PUMPTRACK SUR LE TERRAIN DE FOOTBALL A PROXIMITE DU PLATEAU SCOLAIRE :

Caractéristiques du projet :

C'est un parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages destinés à la pratique des sports de roues et roulettes : VTT, Rollers, Skates, Trottinettes… praticable à tout âge, novices ou initiés.

C'est un parcours ludique, fun, pour tous publics et toutes pratiques.

Ce parcours serait réalisé sur le terrain de football à proximité immédiate du plateau scolaire et des structures sportives et scolaires.

Estimation des travaux : 68 099,76 € ttc.

Plan de financement :

DEPENSES	Montant ht	Ressources	Montant	%
Etudes 13%	7 377.00 €	Contrat de Territoire/Région	19 238.00 €	30%
Travaux	56 750.00 €	Etat – DETR ou DSIL	19 238.00 €	30%
		Fonds propres	25 651.00 €	40%
TOTAUX	64 127.00 €	TOTAUX	64 127.00 €	100%

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (21 pour, 1 abstention) :

- Approuvent la réalisation d'un pumptrack.
- Approuvent le plan financement ci-dessus.

- Autorisent Madame le Maire à solliciter des aides financières pour atténuer le reste à charge de la collectivité :
  - Au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ou de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et au titre du contrat de territoire/Région.
  - Donnent pouvoir à Mme le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de cette opération.

Observation : Certains conseillers souhaitent que le tissu associatif soit consulté pour définir le lieu de réalisation, vu que le terrain choisi est très occupé pendant la période estivale.

4) PROGRAMME VOIRIE 2020-2021 :
Les travaux consistent à la réfection des voiries communales.
Estimation des travaux : 177 590.82 € ttc.

Les voiries concernées :
Commune déléguée du Teilleul :
- Chemin du Houx ; Route du Coudray ; Montaufray ; Le Manson ; Lotissement Guillaume le Conquérant ; Station d'épuration ; La Juitière ; Rue du Stade.
Commune déléguée de Husson :
- Le Mesnil de Haut ; Impasse Notre Dame du Touchet ; La Jaussonnière ; Le bois d'Husson ; La Gandonnière ; Les Chateliers.
Commune déléguée de Ferrières :
- Les bruyères ; la Galoberie.
Commune déléguée de Heussé :
- La Nouillerie ; Le Val.

Observation : Début travaux : avril 2021

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- Approuvent le programme de voirie ainsi présenté.
- Autorisent Mme le Maire à lancer la consultation pour la réalisation des travaux en procédure adaptée en janvier 2021.
- Autorisent Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

5) AMENAGEMENT RD 976 – Rue du Mont-Saint-Michel entre le carrefour à feux et l'entrée d'agglomération ET AMENAGEMENT DE LA RD32 – Rue Beauregard entre le carrefour à feux et la rue des Potiers sur la Commune déléguée du Teilleul :
Proposition d'une convention pour l'établissement d'une délégation de la maîtrise d'ouvrage de la commune au Département pour l'établissement des études, de la consultation pour la réalisation des travaux et du suivi concernant la réalisation des travaux d'aménagement sur la commune déléguée du Teilleul pour les voies suivantes :

- Aménagement RD 976 – Rue du Mont-Saint-Michel entre le carrefour à feux et l'entrée d'agglomération
- Aménagement RD 32 – Rue Beauregard entre le carrefour à feux et la rue des Potiers.

Les projets consistent à redéfinir les espaces affectés aux différents usages. Il a pour objectif de sécuriser la rue, aménager les trottoirs et les stationnements et réaliser des aménagements paysagers pour améliorer le cadre de vie des riverains.

Les travaux communaux réalisés sur les dépendances du domaine public départemental, seront complétés par la réfection de la chaussée de la RD 976, Et RD 32 prise en charge par le Département de la Manche.

A l'issue de la phase de réalisation de l'avant-projet par les services du Département, la commune du Teilleul devra valider le programme de travaux et l'estimation du coût de l'opération, et d'approuver le plan de financement précisant la répartition des travaux à sa charge et à la charge du Département. Dans le cas où la commune du TEILLEUL ne souhaite pas donner suite à l'opération, une participation forfaitaire de 2% du coût estimé ht des travaux à sa charge sera demandée par le conseil départemental.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent la démarche.
- Autorisent Madame le Maire à signer les conventions précitées fixant les modalités de réalisation et d'entretien de ces projets.

6) MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS « ROUTE DE FERRIERES » - COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL – FICHE MODIFICATIVE DES MARCHES DE TRAVAUX :

A la demande de la commune, il a été demandé de réaliser un solivage bois, plancher au-dessus des 2 garages donc ajout d'un point lumineux au-dessus des 2 garages. Soit un surcoût de 342.40 € ht pour 2 points lumineux pour le lot n°9 Electricité/Téléphone/TV/Ventilation attribué à l'entreprise LEHERICEY à Brecey (Manche).

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent la fiche modificative pour l'ajout des 2 points lumineux précitée et autorisent Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Observation : La commission logement ira visiter les 2 maisons avant la mise en location.

7) REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DU TEMPS PASSE PAR LES AGENTS TECHNIQUES AU SERVICE REGIE DE CHAUFFAGE AU BOIS ET ENERGIE RENOUVELABLE – ANNEE 2020 :

- Service régie de chauffage au bois Le Teilleul : 1 heure tous les jours 7/7 + indemnités d'astreintes week-end et jours fériés, soit pour l'année 2020 : 10 305 €. Approuvé à l'unanimité.
- Service Energie renouvelable Heussé : 1 semaine par an, soit pour l'année 2020 : 616 €. Approuvé à l'unanimité.

8) SUBVENTIONS DU BUDGET COMMUNAL AUX BUDGETS ANNEXES OU INVERSEMENT OU AVANCES A REMBOURSER – ANNEE 2020 :

✓ La commune doit verser aux budgets annexes des subventions d'équilibres pour la section de fonctionnement ou d'exploitation ou inversement.

A savoir :

➢ Pour le budget du centre communal d'action sociale : subvention de fonctionnement du budget communal de 5 000 €. Approuvé à l'unanimité.

- La régie de chauffage doit rembourser à la collectivité des subventions versées par la commune pour équilibrer le budget fonctionnement de la régie de chauffage pour les années 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, soit au total 63 208€94. Il reste à ce jour à rembourser : 18 208€94.
  Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

  - Décide que la régie de chauffage verse une subvention à la commune de 15 000 €.

  - Décide de prévoir les crédits, en section d'exploitation, dépenses : Prélèvement de la somme de 15 000 € au compte 6061 fournitures non stockables pour l'affecter au compte 673 Titres annulés (exercice antérieur).

- ✓ La commune doit verser au budget annexe du Lotissement Communal « La Butte Rouge 1 » une avance de 578,45 €.
  Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
  - Décide que la commune verse au budget annexe du Lotissement Communal « La Butte Rouge 1 » une avance de 578,45 €.
  - Décide de prévoir les crédits en dépenses d'investissement sur le budget Communal de l'année 2020 : Prélèvement au compte 165 Dépôts et cautionnements reçus pour 580 € pour l'affecter au compte 27638 Créances sur des collectivités – autres établissements publics.

9) DECISIONS MODIFICATIVES :
Considérant l'insuffisance de crédits au compte 21316 opération 905 Aménagement Cimetière pour la réalisation des travaux : restauration d'une croix du cimetière de Ste Marie du Bois et d'une croix du cimetière de Husson.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décident de prévoir les crédits sur le budget primitif de l'année 2020, en prélevant sur l'opération 107 Bâtiments communaux 2020 compte 2313 la somme de 7 200 € pour l'affecter à l'opération 905 susdite compte 21316.

Considérant l'insuffisance de crédits au compte 2152 opération 93 Travaux de Voirie budget communal de l'année 2020,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décident de prévoir les crédits sur le budget primitif de l'année 2020, section d'investissement en prélevant sur l'opération 105 Aménagement Bourg Heussé compte 2315 la somme de 16 000 € pour l'affecter à l'opération 93 susdite compte 2152.

10) ADMISSION EN NON VALEUR :
Sur proposition de M. le receveur municipal,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :
Article 1 : Décide de statuer sur les admissions en non-valeur des titres concernés, soit :
- la somme de 582,08 € budget commune Le Teilleul – Liste 4655510532 - Recouvrement Assainissement collectif.

- la somme de 9 648,69 € budget commune Le Teilleul – Liste 4650140532 – Recouvrement Assainissement collectif ; Cantine ; remembrement d'Husson ; Péril Imminent immeuble 9 rue du Marché au Teilleul pour 9 519 € ttc.

Article 2 : Vote des crédits :

- en dépenses de fonctionnement, au compte 6541 Créances admises en non-valeur pour 9 519 €
- en recettes de fonctionnement au compte 7817, Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants pour 9 519 €.

Une provision avait été constituée le 15 novembre 2017 pour dépréciation des comptes de tiers au compte 6817 pour 9 519 €.

11) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE DU SDEAU50 – ANNEE 2019 :

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le rapport susdit.

Observations : Bon rendement ; bonne qualité de l'eau.

12) Questions diverses :

Prochaines réunions :

- Réunion du conseil municipal : le 28 janvier 2021 à 20 heures.
- Réunion Maires Adjoints : le 14 janvier 2021 à 20 heures.

- En raison de la crise sanitaire, la cérémonie des vœux du maire pour l'année 2021 prévue le 16 janvier est annulée vu le couvre-feu à 20 heures jusqu'au 18 janvier 2021.

- Mme le Maire par délégation du conseil municipal a déposé le permis de construire pour la restauration du clocher et de la Sacristie de l'Eglise Saint Patrice Commune déléguée du Teilleul.

- Par délégation du Conseil Municipal, Madame le Maire a signé la fiche modificative pour le marché avec le cabinet d'architecture TRICOT Le Rocher Monthorin 35420 Louvigné du Désert pour la mission de de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la toiture de la salle de sport communale sis « Rue du Collège » Le Teilleul et la création d'un local de rangement.

Le marché est modifié comme suit :

* Estimation du coût des travaux : 318 000 € ht (phase APD/PRO) au lieu de 180 000 € ht.

Le reste du marché public de Maîtrise d'œuvre est inchangé.

- Manche Habitat va engager un programme de travaux en 2021 sur les logements situés Rue Ferre des Ferris ; Rue du Collège ; Cours des artisans Commune déléguée du Teilleul. Remplacement du chauffage ; des menuiseries ; rénovation des sanitaires et salle de bain…
- Manche Habitat étudie la rénovation des logements ex-gendarmerie Commune déléguée du Teilleul. Au rez-de-chaussée : 1 T 4 et 1 T 2 (PMR) ; à l'étage 4 T3.
- Le coût pour la collectivité pour la distribution des masques grand public à la population : 1 800 à 1€675 (reste à charge).
- Point sur les commerces avec la crise sanitaire par Mme le Maire.
- Distribution du bulletin municipal de l'année 2020 fin décembre.
- Monsieur Serge HEURTIER-GUEGUEN présente le Projet Educatif Social Local et le Plan local d'urbanisme Intercommunal.
- Monsieur Serge HEUZE demande des explications concernant les courriers envoyés par la Communauté d'agglomération aux habitants de la commune du Teilleul pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

- Madame Julie GOBE s'inquiète de la sécurité à l'intersection de la Rue Beauregard/Rue Ferre des Ferris/Rue St-Patrice. A l'étude au service de la direction des routes départementales.
- Madame Stéphanie LERAY réitère le problème de sécurité au niveau du départ des bus pour le collège et le lycée rue des écoles. A étudier.
- Les illuminations de noël à l'entrée du Teilleul en venant de St Hilaire vont être posées par Loir Illuminations.

Séance levée à 22 h30.